

FICHE D'INFORMATIONS

Pour promouvoir l'égalité salariale entre femmes et hommes en Suisse

QUOI? - CONTEXTE

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes a été révisée : à partir du **1^{er} juillet 2020**, les entreprises **dès 100 salarié-e-s** seront tenues d'analyser l'égalité des salaires. La bonne exécution de l'analyse des salaires doit être confirmée et les résultats doivent être communiqués aux employé-e-s et/ou aux actionnaires.

MAIS...

Aucun mécanisme de contrôle externe de l'analyse ni aucune sanction en cas de non-exécution de l'analyse de salaires ne sont prévus.

C'est pourquoi nous lançons la plateforme **RESPECT8-3.CH**

POUR...

- > promouvoir l'égalité salariale entre femmes et hommes en Suisse.
- > faire connaître les pionniers de l'égalité salariale.

COMMENT? – PROCESSUS D'ANNONCE

1. Les entreprises **dès 50 salarié-e-s** s'annoncent sur le site web lorsqu'elles ont effectué l'analyse de l'égalité salariale. Elles fournissent leurs coordonnées et prouvent qu'elles ont effectué l'analyse.
2. Quelqu'un du team de **RESPECT8-3.CH** reçoit l'annonce, clarifie les questions en suspens et libère la publication sur la liste blanche. Le nom de votre entreprise est rendue publique sur la « Liste blanche ».

POURQUOI? – AVANTAGES POUR VOUS

RESPECT8-3.CH permet à votre entreprise :

- ✓ de mettre en évidence l'égalité salariale vérifiée dans votre entreprise et de confirmer le respect de la loi sur l'égalité.
- ✓ d'être perçues comme une pionnière de l'égalité salariale. En tant qu'entreprise progressiste et attractive, vous attirez l'attention d'employé-e-s intéressant-e-s.
- ✓ de soutenir activement la mise en œuvre de l'égalité salariale.

QUI? - PARRAINAGE

RESPECT8-3.CH est un projet de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleuses et des travailleurs, et de ses associations affiliées **SYNA**, **transfair**, **SCIV**, **OCST** et **Hotel&Gastro Union**.

Pour plus d'informations : www.respect8-3.ch ou www.travailsuisse.ch **Travail.Suisse**